

***DELEGATION DE M. Alain DUPOUY  
P/M. Didier CAZABONNE***

D -20080528

**Convention entre les villes de Bordeaux, d'Ashdod et l'Association des Centres d'animation de quartiers de Bordeaux, sur la thématique regards croisés Bordeaux Ashdod (présentations respectives des deux villes par les jeunes).  
Autorisation. Décision**

Monsieur Alain DUPOUY, Conseiller Municipal Délégué, p/Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Convaincus du rôle majeur de la coopération dans les relations d'amitié entre la France et Israël, et dans l'esprit de la Charte de Jumelage signée le 7 décembre 1984, qui unit la Ville de Bordeaux à la Ville d'Ashdod, M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, et M. Zvi Zilker, Maire d'Ashdod, ont exprimé leur volonté commune de donner une nouvelle dynamique à leurs échanges et ainsi approfondir les liens de confiance entre leurs concitoyennes et concitoyens.

Depuis 1984, le jumelage entre leurs deux villes a bénéficié d'échanges surtout dans les domaines éducatifs et culturels.

M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux et M. Zvi Zilker, Maire d'Ashdod, ont souhaité enrichir leurs relations de jumelage en favorisant les échanges d'expérience dans les domaines de compétence de leurs deux administrations municipales respectives, mais aussi en associant étroitement les partenaires institutionnels, associatifs et privés de leurs deux villes.

Dans ce cadre, les deux Maires ont signé, le 21 novembre 2006, un plan d'actions de coopération pour les années 2007-2010 avec pour ambition commune :

De concourir à la mise en place d'un nouvel équilibre euro-méditerranéen,  
De prendre une part active à la relance du Partenariat euro-méditerranéen, en démontrant que les villes ont une totale légitimité à faire vivre le volet société civile de la déclaration de Barcelone

De promouvoir la coopération décentralisée euro-méditerranéenne, le dialogue interculturel et la francophonie, par la mise en œuvre de projets et d'actions concrètes dans le cadre de programmes bilatéraux soutenus par le Ministère des affaires étrangères français.

De contribuer à faire de la Méditerranée un espace de paix, de stabilité et de prospérité par la création d'un espace de dialogue et de coopération.

Le projet de Partenariat entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et les centres de quartiers d'Ashdod sur la thématique : « "regards croisés" Bordeaux Ashdod (présentations respectives des deux villes par les jeunes) » figure expressément dans le cadre de ce plan d'actions.

Il s'agira principalement au travers de cette action en faveur de la jeunesse de promouvoir le dialogue interculturel, et la francophonie

## *Séance du lundi 27 octobre 2008*

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

Co-construire un projet de jeunes de part et d'autre de la Méditerranée sur la base et dans le sens du respect mutuel, de la tolérance et du dialogue, entre les diverses cultures  
Favoriser une compréhension mutuelle, la cohésion des jeunes, la découverte et les échanges culturels  
Partager des expériences d'engagements citoyens  
Promouvoir l'échange d'expériences et de compétences entre des organisations de jeunesse et la mise en œuvre d'actions communes.

Cet avant-projet défini avec des représentants de la ville d'Ashdod sera mis en œuvre entre des jeunes issus de plusieurs quartiers de Bordeaux et d'Ashdod.

Il convient, enfin, de rappeler que le budget de l'opération décrite ci-dessus est de **44.016,00 €**

Le financement se présente ainsi pour la réalisation du projet qui aura lieu en 2008:

Subvention du Ministère des Affaires Etrangères	<b>15.208,00 €</b>
Participation de la Mairie de Bordeaux Apport en numéraire	<b>2.886,00 €</b>
Apport en valorisation (Participation de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux	<b>12.322,00 €</b>
Participation estimée de la ville d'Ashdod	<b>13.600,00 €</b>

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la ville d'Ashdod et l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux pour la mise en place de ce projet.

à engager la somme de 18094 euros correspondant à la part de financement de la Mairie de Bordeaux et du Ministère Français des Affaires Etrangères imputée sur le budget 2008 de la ville Bordeaux

à ouvrir une recette de 15 208 euros (subvention du Ministère des Affaires Etrangères) , sur le compte 74718 fonction 041, de l'exercice 2008.

à inscrire la somme de 18.094 euros en subvention à l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux correspondant à la part de financement de la Mairie de Bordeaux et du Ministère Français des Affaires Etrangères, sur le compte 6574 Fonction 041 de l'exercice 2008.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, LA VILLE D'ASHDOD ET L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX ET LES CENTRES DE QUARTIERS D'ASHDOD SUR LA THEMATIQUE : « "regards croisés" Bordeaux Ashdod (présentations respectives des deux villes par les jeunes). »

Entre la ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération N° du Conseil Municipal, en date du 27 octobre 2008 et reçue à la Préfecture le

et

La ville d'Ashdod, représentée par Monsieur Zvi Zilker, Maire d'Ashdod, domicilié City Hall P.O.B 28 Ashdod - ISRAËL

et l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, représentée par Monsieur Marc Lajugie, Président, domiciliée 10 rue Vilaris - BP 50 - 33800 BORDEAUX.

#### EXPOSE

Convaincus du rôle majeur de la coopération dans les relations d'amitié entre la France et Israël, et dans l'esprit de la Charte de Jumelage signée le 7 décembre 1984, qui unit la Ville de Bordeaux à la Ville d'Ashdod, M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, et M. Zvi Zilker, Maire d'Ashdod, ont exprimé leur volonté commune de donner une nouvelle dynamique à leurs échanges et ainsi approfondir les liens de confiance entre leurs concitoyennes et concitoyens.

Depuis 1984, le jumelage entre leurs deux villes a bénéficié d'échanges surtout dans les domaines éducatifs et culturels.

M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux et M. Zvi Zilker, Maire d'Ashdod, ont souhaité enrichir leurs relations de jumelage en favorisant les échanges d'expérience dans les domaines de compétence de leurs deux administrations municipales respectives, mais aussi en associant étroitement les partenaires institutionnels, associatifs et privés de leurs deux villes.

Dans ce cadre, les deux Maires ont signé, le 21 novembre 2006, un plan d'actions de coopération pour les années 2007-2010 avec pour ambition commune :

De concourir à la mise en place d'un nouvel équilibre euro-méditerranéen,  
De prendre une part active à la relance du Partenariat euro-méditerranéen, en démontrant que les villes ont une totale légitimité à faire vivre le volet société civile de la déclaration de Barcelone  
De promouvoir la coopération décentralisée euro-méditerranéenne, le dialogue interculturel et la francophonie, par la mise en œuvre de projets et d'actions concrètes dans le cadre de programmes bilatéraux soutenus par le Ministère des affaires étrangères français.  
De contribuer à faire de la Méditerranée un espace de paix, de stabilité et de prospérité par la création d'un espace de dialogue et de coopération.

Le projet de Partenariat entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et les centres de quartiers (Matnassim) d'Ashdod sur la thématique : « "regards croisés" Bordeaux Ashdod (présentations respectives des deux villes par les jeunes) » figure expressément dans le cadre de ce plan d'actions.

Il s'agira principalement au travers de cette action en faveur de la jeunesse de promouvoir le dialogue interculturel, et la francophonie

#### CONSIDERANT

Que dans le cadre des actions de coopération décentralisée avec la ville d'Ashdod, la Ville de Bordeaux apportera un soutien financier et technique à l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux pour la mise en place d'un Partenariat entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et les centres de quartiers d'Ashdod sur la thématique : "regards croisés" Bordeaux Ashdod (présentations respectives des deux villes par les jeunes)".

Que la ville d'Ashdod apportera également son soutien technique et financier à la mise en œuvre de ce projet.

#### IL A ETE CONVENU

Article 1 – Objet :

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

Co-construire un projet de jeunes de part et d'autre de la Méditerranée sur la base et dans le sens du respect mutuel, de la tolérance et du dialogue, entre les diverses cultures

Favoriser une compréhension mutuelle, la cohésion des jeunes, la découverte et les échanges culturels

Partager des expériences d'engagements citoyens

Promouvoir l'échange d'expériences et de compétences entre des organisations de jeunesse et la mise en œuvre d'actions communes.

Cet avant-projet défini avec des représentants de la ville d'Ashdod sera mis en œuvre entre des jeunes issus de plusieurs quartiers de Bordeaux et d'Ashdod.

Article 2 - Répartition des objectifs et des activités pédagogiques

La Ville de Bordeaux s'assigne d'apporter son soutien financier et technique à l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux pour la mise en œuvre de ce projet.

La ville d'Ashdod s'assigne au cours de la période 2008, l'objectif de prendre en charge les frais suivants :

Frais de restauration de 5 cadres bordelais pour le séminaire actif à Ashdod

Frais d'hôtel de 5 cadres bordelais pour le séminaire actif à Ashdod

Frais de transport local à Ashdod de 5 cadres bordelais lors du séminaire actif à Ashdod

Frais de déplacement jusqu'à Bordeaux, de 15 jeunes des centres de quartiers d'Ashdod, de contribuer à l'évaluation du projet.

## *Séance du lundi 27 octobre 2008*

L'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux s'assigne l'obligation de la mise en œuvre du projet et notamment les actions suivantes :

1) Organisation d'un échange de professionnels d'organisations/associations de jeunesse franco-israéliens à Ashdod ou « séminaire actif » : étude comparée de projets menés pour et avec des jeunes sur le terrain et co-construction du projet d'échanges de jeunes à Bordeaux.

2) Création d'un site Internet où des jeunes de Bordeaux et d'Ashdod pourront dialoguer et commencer à distance les présentations respectives des deux villes par les jeunes. (site Internet et création d'un livre).

3) Mise en place d'un projet d'échanges de jeunes à Bordeaux qui permettra à 30 jeunes filles et garçons israéliens et bordelais (15 israéliens et 15 bordelais) âgés de 15 à 17 ans de se rencontrer, de découvrir la richesse du patrimoine aquitain et au travers d'activités choisies d'écrire et de réaliser ensemble un site internet, un livre et un film interactif en 3 langues (Hébreu, Anglais, Français), mémoires de ce projet qui serviront d'outils pédagogiques (présentation, débats, etc.) dans chaque pays.

4) Assurer l'évaluation du projet.

### Article 3 – Répartition du budget

Au regard du budget prévisionnel retenu pour l'ensemble du projet ci-annexé, le montant total des dépenses liées à ce projet s'élève 44 016 euros. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

*Séance du lundi 27 octobre 2008*

Coût total de l'ACTION Partenariat entre l'Association des Centres d'animation et de quartier de Bordeaux avec les centres d'animation et de quartier d'Ashdod sur la thématique : «REGARDS CROISES BORDEAUX ASHDOD (Présentations respectives des deux villes par les jeunes)	
Dépenses	
Séminaire actif (échange de personnels) 4 jours et 3 nuits pour 5 cadres à Ashdod	
Frais de transport Bordeaux Ashdod (700euros)	3.500,00€
Frais divers	500,00€
assurances	150,00€
SOUS TOTAL 1 pour l'ACTION	4.150,00€
Création et animation d'un site internet	
Salaires et charges de personnel (100 heures) valorisation de personnel	2.200,00€
Mise à disposition de Matériel divers (Valorisation)	200,00€
Hébergement site et création nom de domaine	100,00€
SOUS TOTAL 2 pour l'ACTION	2.500,00€
Séjour à Bordeaux pour 30 jeunes filles et garçons 15 israéliens /15 bordelais et 4 accompagnateurs sur 7 jours et 6 nuits	
Hébergement auberge de jeunesse (Valorisation)	4.182,00€
Repas (7 euros / repas)	3.024,00€
Activités sorties diverses	1.800,00€
Surf insertion	500,00€
3 spectacles à 15 euros	1.620,00€
Prestations (ateliers + édition livre)	4.500,00€
Activités théâtre forum	200,00€
Réalisation film	1.200,00€
Location bus (2 journées) (éventuellement bus de Bordeaux)	1.000,00€
Salaires et charges des encadrants du séjour (Valorisation de personnel)	5.740,00€
SOUS TOTAL 3 pour l'ACTION	23.766,00€
Dépenses globalisées prises en charge par la ville d'Ashdod partenaire	
Frais de restauration pour le séminaire actif à Ashdod	1.000,00€
Frais d'hôtel (120 euros/nuit) pour le séminaire actif à Ashdod pour 5 cadres, 4 jours et 3 nuits	1.800,00€
Frais de transport local	300,00€
Frais de transport des 15 lycéens d'Ashdod à Bordeaux	10.500,00€
SOUS TOTAL 4 pour l'ACTION	13.600,00€
TOTAL GENERAL pour l'ACTION	44.016,00€

TABLEAU II : RESSOURCES PREVISIONNELLES

SOURCE	MONTANT en euros	%	NATURE DE L'ENGAGEMENT Champ obligatoire (1)
Ville de Bordeaux -Apport en numéraire	2.886,00 €	%	Sollicité
Participation de l'Association des centres d'animation et de quartier de Bordeaux	12.322,00 €		Sollicité
Participation Mairie de Bordeaux (Sous total 1)	15.208,00 €		
Mairie d'Ashdod Apport en numéraire estimé (Sous total 2)	13.600,00€		Sollicité
RESSOURCES hors MAE Sous-Total 1 + 2	28.808,00€		Sollicité
MONTANT DE LA REQUETE AU MAE (Sous-Total 3)	15.208,00 €		Sollicité
Total Général	44.016,00€		Sollicité

Article 4 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à verser à l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux la somme de 18094,00 € pour la mise en œuvre de ce projet (2886,00 € de subvention et 15 208, 00 € subvention du Ministère des Affaires Etrangères).

Article 5 – Conditions d'utilisation

L'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux s'engage à utiliser cette somme pour réaliser les actions suivantes :

Organisation d'un échange de personnels / séminaire actif à Ashdod: l'objectif de cette action est d'apprendre à se connaître et d'amorcer ce partenariat. Il s'agira ensuite de définir conjointement toutes les modalités de mise en place de la rencontre à Bordeaux vecteur d'un échange fructueux entre les jeunes d'habitudes, de langues, de pays différents.

Rencontre avec des responsables et animateurs de centres de quartiers (Matnassim)

Présentation de chacune des organisations, des projets et actions sur le terrain, Réflexions et mises en commun de pratiques

Définition précise des actions à mettre en place

Organisation et modalités de mise en place, calendrier du projet,

Elaboration d'une charte éthique commune

Travail sur les outils pour faciliter les échanges malgré la barrière de la langue

Création d'un site Internet, d'un livre et d'un film où les jeunes pourront s'exprimer, se raconter, s'imaginer en français et en anglais voire en hébreu si la synergie mise en œuvre le permet et présentations respectives de Bordeaux et d'Ashdod.

Rencontre à Bordeaux de 30 jeunes israéliens/bordelais (moitié garçons, moitié filles)

Cette rencontre aura lieu à Bordeaux, le séjour sera l'occasion pour les jeunes ayant communiqué et dialogué durant l'étape précédente de se rencontrer afin de poursuivre ensemble le site internet et de créer une réalisation audiovisuelle (film) et littéraire (livre) sur le thème « Regards croisés Bordeaux Ashdod ».

Des prises de vues/sons quasi-permanentes seront également réalisées par un technicien.

- L'alimentation du site Internet aura lieu de manière informelle à l'occasion de tous les temps libres (accès permanents aux bornes internet multimédia de l'auberge de la jeunesse).

- L'encadrement du séjour sera assuré par 3 animateurs pour le groupe bordelais et 3 ou 4 encadrants pour le groupe israélien. Des équipes mixtes faciliteront la vie en collectivité et des interprètes seront présents dans des moments de débats.

- Tous les jeunes et animateurs seraient hébergés à l'auberge de la jeunesse de Bordeaux (Israéliens et Français) afin de faciliter la rencontre, le dialogue

1er jour : accueil et visite de Bordeaux, aujourd'hui inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco et visite d'un ou deux centres d'animation, soirée premier débat / jeux de rôles pour faire connaissance du groupe

## *Séance du lundi 27 octobre 2008*

2ème jour : ateliers d'écriture et de réalisation audiovisuelle en matinée, l'après-midi : théâtre forum/jeux d'improvisation, soirée spectacle ou concert

3ème jour : sortie découverte de la région avec ateliers d'écriture et de réalisation audiovisuelle, en parallèle soirée débat sur la thématique avec intervenants à définir

4ème jour : matin//après-midi initiation escalade // atelier multimédia à l'Espace Culture Multimédia du Centre d'Animation Saint Pierre soirée à définir avec les jeunes

5ème jour : sortie journée avec Surf insertion : initiation surf/découverte littoral/éco citoyenneté avec ateliers d'écriture soirée concert ou spectacle

6ème jour : Découverte de Bordeaux et rencontres de jeunes dans différents quartiers, repas gastronomique à la ferme pédagogique du Centre d'Animation du Lac soirée théâtre forum/jeux d'improvisation

7ème jour : bilan du séjour, aperçu des réalisations en cours, perspectives

### Article 6 – Condition de résiliation

En cas de non respect par les partenaires de la convention de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

### Article 7 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la Ville de Bordeaux.

### Article 8 – Assurances

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des jeunes ashdodiens sont à la charge de la ville d'Ashdod

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des cadres et des jeunes de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux sont à la charge de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

### Article 10 – Compétence juridictionnelle

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 BORDEAUX CEDEX  
par la ville d'Ashdod, en l'hôtel de ville, P.O.B 28 Ashdod – ISRAËL  
par l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, 10 rue Vilaris – BP 50 – 33800 BORDEAUX

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Durée de la Convention

La convention prendra effet à la signature de la présente convention et s'achèvera à la remise du rapport d'évaluation par l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour la ville d'Ashdod
Alain Juppé Maire	Zvi Zilker Maire
Pour l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux	
Marc Lajugie Président	

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20080529**

**Subvention de la Ville de Bordeaux à l'Association Santé Sidi El Houari pour la mise en oeuvre d'un projet, avec l'Association des Centres d'animation de quartiers de Bordeaux. Autorisation.**

**Décision**

Monsieur Alain DUPOUY, Conseiller Municipal Délégué, p/Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Ville d'Oran ont signé, le 7 décembre 2003, un accord de jumelage et de coopération.

Le projet de partenariat entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et l'association oranaise Santé Sidi El Houari intitulé « Education à la citoyenneté, au respect, à la tolérance et au développement durable par l'échange et la formation de jeunes et de professionnels Oran/Bordeaux » s'inscrit dans le cadre des objectifs de ce jumelage, à savoir le renforcement des liens d'amitié et de coopération entre la France et l'Algérie.

Ce projet s'inscrit également dans les objectifs du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA, programme soutenu financièrement par le Ministère des Affaires Etrangères), à savoir « contribuer à renforcer les capacités individuelles et collectives des associations algériennes, qui agissent au bénéfice de la jeunesse et de l'enfance » et concourir à accroître l'impact des actions des associations pour l'amélioration de la situation de la jeunesse et de l'enfance en Algérie.

Ce projet concerne vingt jeunes dont 10 bordelais et 10 oranais, ainsi que 10 animateurs et éducateurs professionnels oranais et bordelais et se base sur trois axes de travail :

L'accueil à Oran d'une dizaine de jeunes bordelais de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux pour des regards croisés Oran-Bordeaux en termes d'histoire, de mémoire, d'us et coutumes, de culture, de formation de « pairs éducateurs » avec notamment, la création d'un site internet pour apprendre à se connaître, la formation de 20 « pairs éducateurs », la réalisation d'une fresque murale représentant le respect, la tolérance, la citoyenneté, la création d'un livre -outil pour les « pairs éducateurs », ainsi que la réalisation d'un film sous forme de carnet de voyage pour faire partager leur expérience avec d'autres jeunes de part et d'autre de la Méditerranée.

L'éducation à l'éco-citoyenneté et à l'utilisation d'énergies renouvelables, à travers l'installation d'une source d'énergie solaire qui pourra alimenter une part des besoins en énergie du projet.

L'organisation par l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux d'un séminaire de formation à Bordeaux, au bénéfice de responsables associatifs oranais afin d'acquérir des connaissances sur la gestion d'un projet culturel, la gestion financière d'une association et les méthodes pédagogiques, en vue de prévenir des situations difficiles.

*Séance du lundi 27 octobre 2008*

Il convient, enfin, de rappeler que le budget de l'opération décrite ci-dessus est de **54 040,00 €**.

Le financement se présente ainsi pour la réalisation du projet qui aura lieu en 2009:

Participation de la Mairie de Bordeaux	10 000,00 €
Participation de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux	4 160,00 €
Participation de l'association Santé Sidi El Houari	2 820,00 €
Programme concerté pluri-acteurs/ Fonds d'Appui aux Projets	29 720,00€
Autres financements	7 340,00€

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer la convention de partenariat avec l'association Santé Sidi El Houari et l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux pour la mise en place de ce projet,
- à attribuer une subvention de 10.000 Euros à l'Association Santé Sidi El Houari d'Oran, correspondant à la part de financement de la Mairie de Bordeaux.

Cette dépense sera imputée sur le budget de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041 - compte 6574 - enveloppe 020376.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, L'ASSOCIATION SANTE SIDI EL HOUARI ET L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET INTITULE: « EDUCATION A LA CITOYENNETE, AU RESPECT, A LA TOLERANCE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE PAR L'ECHANGE ET LA FORMATION DE JEUNES ET DE PROFESSIONNELS ORAN/BORDEAUX

Entre la Ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération N° du Conseil Municipal, en date du 27 octobre 2008 et reçue à la Préfecture le

et

L'Association Santé Sidi El Houari, représentée par Monsieur Kamel Bereksi, son Président, domiciliée Polyclinique Jean Kraft, 4 rue Jean Kraft, Miramar, Oran, ALGERIE

et l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, représentée par Monsieur Marc Lajugie, Président, domiciliée 10 rue Vilaris - BP 50 - 33800 BORDEAUX.

#### EXPOSE

La ville de Bordeaux et la ville d'Oran ont signé, le 7 décembre 2003, un accord de jumelage et de coopération.

Le projet de partenariat entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et l'association oranaise Santé Sidi El Houari intitulé « Education à la citoyenneté, au respect, à la tolérance et au développement durable par l'échange et la formation de jeunes et de professionnels Oran/Bordeaux » s'inscrit dans le cadre des objectifs de ce jumelage, à savoir le renforcement des liens d'amitié et de coopération entre la France et l'Algérie.

Ce projet vise à lutter contre l'exclusion, à promouvoir l'éducation à la citoyenneté et à encourager la mobilisation de leaders d'opinion locaux oranais. Il vise également à renforcer les capacités des associations algériennes oeuvrant au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse et à soutenir le dialogue entre ces associations et les pouvoirs locaux.

#### CONSIDERANT

Que dans le cadre des actions de coopération décentralisée avec la ville d'Oran, la Ville de Bordeaux apportera un soutien financier à l'Association Santé Sidi El Houari pour la mise en place d'un projet intitulé « Education à la citoyenneté, au respect, à la tolérance et au développement durable par l'échange et la formation de jeunes et de professionnels oranais et bordelais » réalisé en partenariat avec l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

#### IL A ETE CONVENU

Article 1 – Objet :

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA, programme soutenu financièrement par le Ministère des Affaires Etrangères), à savoir « contribuer à renforcer les capacités individuelles et collectives des associations algériennes, qui agissent au bénéfice de la jeunesse et de l'enfance » et concourir à accroître l'impact des actions des associations pour l'amélioration de la situation de la jeunesse et de l'enfance en Algérie.

Ce projet concerne vingt jeunes dont 10 bordelais et 10 oranais, ainsi que 10 animateurs et éducateurs professionnels oranais et bordelais et se base sur trois axes de travail :

L'accueil à Oran d'une dizaine de jeunes bordelais de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux pour des regards croisés Oran-Bordeaux en termes d'histoire, de mémoire, d'us et coutumes, de culture, de formation de « pairs éducateurs » avec notamment, la création d'un site internet pour apprendre à se connaître, la formation de 20 « pairs éducateurs », la réalisation d'une fresque murale représentant le respect, la tolérance, la citoyenneté, la création d'un livre –outil pour les « pairs éducateurs », ainsi que la réalisation d'un film sous forme de carnet de voyage pour faire partager leur expérience avec d'autres jeunes de part et d'autre de la Méditerranée.

L'éducation à l'éco-citoyenneté et à l'utilisation d'énergies renouvelables, à travers l'installation d'une source d'énergie solaire qui pourra alimenter une part des besoins en énergie du projet.

L'organisation par l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux d'un séminaire de formation à Bordeaux, au bénéfice de responsables associatifs oranais afin d'acquérir des connaissances sur la gestion d'un projet culturel, la gestion financière d'une association et les méthodes pédagogiques, en vue de prévenir des situations difficiles.

Article 2 - Répartition des objectifs

L'Association Santé Sidi El Haouri s'assigne l'obligation de la mise en œuvre de ce projet et assurera l'évaluation du projet par la rédaction d'un rapport d'évaluation.

La Ville de Bordeaux s'assigne d'apporter son soutien financier à l'Association oranaise Santé Sidi El Houari pour la mise en œuvre de ce projet, par l'octroi d'une subvention de 10 000 Euros.

L'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux s'assigne l'obligation de l'organisation du séminaire de formation à Bordeaux, et apportera son soutien financier pour la création du site internet, l'hébergement et les frais de séjour des jeunes sur Bordeaux.

Article 3 – Répartition du budget

Au regard du budget prévisionnel retenu pour l'ensemble du projet ci-annexé, le montant total des dépenses liées à ce projet s'élève 54 040 euros. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

*Séance du lundi 27 octobre 2008*

**Coût total de l'action en tenant compte des dépenses éligibles, et des plafonds de subvention possible (un écart de 10 % avec la version finale sera autorisé)**

<b>Formation des jeunes et création d'outils pédagogiques</b>		<b>35 030 euros</b>
Voyage (550 X 12 personnes + 550 X 1 en amont)	7 150	
Hébergement (15 X 24 X 14 jours)	5 040	
Alimentation (15 X 24 X 14 jours)	5 040	
Fresque (matériau céramique + artiste)	1 500	
Livre (mise en page, édition)	5 000	
Film carnet de voyage (50h X 20)	1 000	
Site Internet (70h X 20 + 300 + 300)	2 000	
Exposition (matériaux)	2 000	
Personnel (dont deux animateurs Bordeaux 4200)	4 300	
Autres (dont assurances, frais de gestion)	2 000	
<b>Equipement</b>		<b>11 000 euros</b>
Panneaux photovoltaïques et batteries	10 000	
Accessoires	1 000	
<b>Séminaire de formation des animateurs et éducateurs</b>		<b>6 210 euros</b>
Voyage (550 X 5)	2 750	
Hébergement (22 X 5 X 6 jours)	660	
Restauration (60 X 5 X 6 jours)	1 800	
Autres (dont assurances)	1 000	
<b>Coordination Santé Sidi El Houari</b>		<b>1800 euros</b>
<b>Soit un total de</b>		<b>54 040 euros</b>

Le financement se présente ainsi pour la réalisation du projet qui aura lieu en 2009:

Participation de la Mairie de Bordeaux	10 000,00 €
Participation de l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux	4 160,00 €
Participation de l'association Santé Sidi El Houari	2 820,00 €
Programme concerté pluri-acteurs/ Fonds d'Appui aux Projets	29 720,00€
Autres financements	7 340,00€

**Article 4 – Mise à disposition des moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à verser à l'Association oranaise Santé Sidi El Houari la somme de 10 000,00 € pour la mise en œuvre de ce projet.

**Article 5 – Conditions d'utilisation**

L'Association Santé Sidi El Houari s'engage à utiliser cette somme pour organiser les actions prévues à Oran et assurer la coordination générale du projet.

*Séance du lundi 27 octobre 2008*

Article 6 – Condition de résiliation

En cas de non respect par les partenaires de la convention de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la Ville de Bordeaux.

Article 8 – Assurances

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des jeunes oranais sont à la charge de l'Association Santé Sidi El Houari

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des cadres et des jeunes de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux sont à la charge de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Article 10 – Compétence juridictionnelle

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 BORDEAUX CEDEX  
par l'Association Santé Sidi El Houari, Polyclinique Jean Kraft, 4 rue Jean Kraft, Miramar, Oran, ALGERIE

par l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, 10 rue Vilaris – BP 50 – 33800 BORDEAUX

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Durée de la Convention

La convention prendra effet à la signature de la présente convention et s'achèvera à la remise du rapport d'évaluation par l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association Santé Sidi El Houari
Alain Juppé Maire	Kamel Bereksi Président
Pour l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux	
Marc Lajugie Président	

**M. DUPOUY.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ces deux délibérations concernent deux conventions que nous passerons avec deux villes qui sont jumelées avec Bordeaux, qui associent également les Centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Vous avez souhaité développer, pour la première délibération, un partenariat avec la Ville d'Ashdod en Israël. Ce plan d'action pour les années 2007 / 2010 a pour but de promouvoir la coopération décentralisée euro-méditerranéenne, le dialogue interculturel et la francophonie.

Il a un budget de l'ordre de 44.000 euros pour lequel :

- le Ministère des Affaires Etrangères participe à hauteur de 15.208 euros,
- la Mairie de Bordeaux pour 2.886 euros,
- et les autres financements, dont la Ville d'Ashdod, pour 13.000 euros.

Il est donc demandé d'engager la somme de 18.094 euros, de signer la convention et d'affecter cette même somme aux Centres d'animation des quartiers de Bordeaux.

Voilà pour ce qui concerne la convention d'Ashdod.

La deuxième concerne la Ville d'Oran et de la même manière un partenariat intensifié avec une association oranaise qui s'appelle « Santé Sidi El Houari ».

Ce projet de partenariat est intitulé « Education à la citoyenneté, au respect, à la tolérance et au développement durable ». Il permet l'échange de jeunes et de professionnels entre Oran et Bordeaux.

L'intérêt c'est que ce projet est inscrit dans un programme concerté pluri-acteurs qui est donc très financé par le Ministère des Affaires Etrangères, là encore.

Il y aura 3 axes de travail : l'accueil à Oran d'une délégation bordelaise et également l'organisation par l'association des Centres d'animation de quartiers d'un séminaire de formation à Bordeaux.

Ce budget concerne une enveloppe de 54.000 euros dans laquelle la Ville de Bordeaux participera pour 10.000 euros.

L'essentiel de ce budget est financé par le Programme pluri-acteurs / Fonds d'appui aux projets, qui ressort du Ministère des Affaires Etrangères.

Il est proposé de signer cette convention et d'attribuer 10.000 euros à l'association Sidi El Houari d'Oran.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, pour avoir pendant 6 ans réclamé ce type de délibérations nous ne pouvons que voter deux fois ces demandes de subvention qui, j'espère, traduisent un changement d'orientation de la politique des relations internationales de la Ville de Bordeaux.

Enfin des projets qui associent les habitants à un vrai travail d'échange et d'écoute tourné vers la coopération décentralisée.

Cela nous change des nombreuses délibérations où l'on nous demandait régulièrement de voter pour recevoir un étudiant chinois, pour envoyer une délégation de personnalités en voyage, ou pire, pour envoyer toute une équipe de pongistes du CAN (?) en Chine.

Au final quel bilan a-t-on tiré de ces échanges ? Quelles retombées globalement pour les habitants de Bordeaux ?

Nous parlons ici de solidarité internationale. Donc la question que nous devrions nous poser pour chaque délibération de ce type est celle-ci : quel partenariat pour quelle solidarité ?

Je rappellerai que cette question est au cœur des enjeux Nord / Sud. Ces enjeux ne réduisent pas la solidarité à l'aide. Partenariat veut dire renforcement des sociétés. Cela passe nécessairement par les échanges réciproques entre les sociétés civiles, par une information et une prise de conscience des habitants sur ces enjeux.

Nous voterons donc ces délibérations qui s'inscrivent dans cette démarche que nous réclamions depuis longtemps.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'autres remarques ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE**